

OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI CERTIFICAT DE CHOMAGE - CERTIFICAT DE TRAVAIL DE L'INTERIMAIRE

Mbe				_					I		
	cachet date		ETER PAR L'OF B RIQUE I – A					NITEDIM		cachet da	teur BC
i s de formulaire rié rémunéré).	e lorsqu'un contra S'il s'agit d'un col	ITERIM lorsqu'un con t de travail à durée d ntrat de travail pour l	trat de travail à d léterminée se ter un travail netten	durée détermina rmine un vendre nent défini, d'un	ée n'est p edi et que contrat d	pas immédia e le travailleu de travail à d	tement su r entame lurée indé	uivi d'un nouveau contra un nouveau contrat le l éterminée ou d'un contra	lundi (ou le ma at de travail à	ardi si le lur	ndi est un
is fin prématuré RAVAILLEUR	:	/		_		structions po	ur comple	éter ce formulaire au ve	Prso.		
IRFAII D'INT	•	e verso de la carte	,	,							
	Nom ou	ı raison sociale				<i>ca</i>	— — tégorie e	mployeur ⁽¹⁾	numéro d	'entreprise	(2)
<i>lresse</i>						commission	n paritair	e — — —	n° d'imma	— — — atriculation	ONSS
		X) L'OCCUPATION on compte pendant		travail à duré	e détern	minée succe	ssifs me	ntionnés ci-anrès			
		ale, secteur chôma						oui oui			
Début (3)		Fin (3)	Q (4)	S (4)	Cod	de travailleur (5)		salaire mensuel brut (6) salaire horaire brut		Rémunération à la tâche (7)	
les occupatio non L'exécution d	ns mentionnées J oui: — — , des occupations	dans la grille ci-des jours de va précitées a-t-elle é	ssus? cances dans le été interrompue	e régime 6 jour e pendant des	s (8) trimestre	es ONSS no	. — , — on accep		ances	oi 28.06.19	71) pen
les occupatio non L'exécution d non te travailleur non suite à du re l'indemnité de	ns mentionnées Joui:, les occupations Joui Si oui, ind a-t-il éventuelle ui :/ epos compensa e congé, le trava	dans la grille ci-des jours de va précitées a-t-elle é liquez les données ement droit au paie atoire (rémunéré o ailleur a encore dro	cances dans le te interrompue de chaque occ ment d'un jour ; / u non) ou suite it à un salaire	e régime 6 jour e pendant des cupation interre férié légal ou d / e à des heures	rs (8) trimestre ompue, d'un joui ; s supplér	es ONSS no dans la grill r de rempla	on accep e 'Certific cement c	heures de vaca	ances ous. orès la fin du	contrat de	travail (
les occupatio non L'exécution d non Le travailleur non o Suite à du re l'indemnité d non complete u Les prestation	ns mentionnées Joui: — — , des occupations Joui Si oui, ind a-t-il éventuelle ui : _ / epos compensa e congé, le trava Joui, pour INIOUEMENT PO as de travail effect non Si non, co	dans la grille ci-des jours de va précitées a-t-elle é liquez les données ement droit au paie atoire (rémunéré o ailleur a encore dro jour(s) (OUR LES TRAVAILLE ctives des occupation complétez pour chai	cances dans le eté interrompue de chaque occ ment d'un jour ju non) ou suite oit à un salaire fundiquez le non curs a TEMPS a ns à temps parti que occupatior	e régime 6 jour e pendant des cupation interro férié légal ou de e à des heures : : : : : : : : : : : : : : : : : : :	rs (8) trimestro ompue, d'un joui	es ONSS no dans la grill r de remplac mentaires à dent-elles à la se situe dan	on accep e 'Certific cement c / la fin du	— heures de vaca tés (9)? cat de travail' ci-desso l'un jour férié situé ap	ances ous. orès la fin du / / _ à la fin de la	contrat de a période d acteur Q) d	travail (10) (10) couverte u travaill
les occupatio non L'exécution d Le travailleur	ns mentionnées Joui: — — , les occupations Joui Si oui, ind ra-t-il éventuelle ui : / _ epos compensa e congé, le trava Joui, pour MNIQUEMENT PO ns de travail effec non Si non, co ci-dessou	dans la grille ci-des jours de va précitées a-t-elle é liquez les données ement droit au paie atoire (rémunéré o ailleur a encore dro jour(s) () pur LES TRAVAILLE tives des occupation omplétez pour char s, si les prestations	cances dans leaded interrompued de chaque occument d'un jour et u non) ou suite à un salaire surces à temps partique occupations à effectives ne	e régime 6 jour e pendant des cupation interre férié légal ou de e à des heures : mbre de jours) PARTIEL iel précitées con n à temps part correspondent	rs (8) trimestro ompue, d'un joui; s suppléi rrespond tiel qui s t pas au	es ONSS no dans la grill r de remplac / mentaires à dent-elles à la se situe dan facteur Q.	on accep e 'Certificement coment coment coment de la fin du la fin du a durée d s un trim	— heures de vaca tés (9)? cat de travail' ci-desso l'un jour férié situé ap contrat de travail ou e travail hebdomadaire	ances ous. orès la fin du //_ à la fin de la e moyenne (fa	contrat de a période d acteur Q) d le 'Certifica	e travail 1 (10) couverte u travaille at de tra
les occupatio non L'exécution d non Le travailleur non o Suite à du re l'indemnité d non COMPLETER U Les prestatior oui CERTIFICAT DE	ns mentionnées Joui: — — , les occupations Joui Si oui, ind ra-t-il éventuelle ui : / _ epos compensa e congé, le trava Joui, pour MNIQUEMENT PO ns de travail effec non Si non, co ci-dessou	dans la grille ci-des jours de va précitées a-t-elle é liquez les données ement droit au paie atoire (rémunéré o ailleur a encore dro jour(s) (pur LES TRAVAILLE tives des occupation pmplétez pour char s, si les prestations EC LES DONNEES	cances dans leaded interrompued de chaque occument d'un jour et u non) ou suite à un salaire surces à temps partique occupations à effectives ne	e régime 6 jour e pendant des cupation interre férié légal ou de e à des heures : mbre de jours) PARTIEL iel précitées con n à temps part correspondent	rs (8) trimestro ompue, d'un jour ; s supplén rrespond tiel qui s t pas au INTERE	es ONSS no dans la grill r de remplac / mentaires à dent-elles à la se situe dan facteur Q.	on accep e 'Certificement of la fin du de durée d s un trim	heures de vaca tés (9)? cat de travail' ci-desso l'un jour férié situé ap contrat de travail ou e travail hebdomadaire nestre ONSS non acc	ances ous. orès la fin du //_ à la fin de la e moyenne (fa cepté, la grill	contrat de a période de acteur Q) de le 'Certifica' ACCEPTE Autres non rér	e travail ? (10) couverte u travaille at de tra S absence nunérée
les occupatio non L'exécution d non Le travailleur non o Suite à du re l'indemnité d non completer u Les prestatior oui Trimestr	ns mentionnées Joui: — — , les occupations Joui Si oui, ind ra-t-il éventuelle ui : _ / _ epos compensa e congé, le trava Joui, pour Joui, pou	dans la grille ci-des jours de va précitées a-t-elle é liquez les données ement droit au paie atoire (rémunéré o ailleur a encore dro jour(s) (pur LES TRAVAILLE tives des occupation pmplétez pour char s, si les prestations EC LES DONNEES	cances dans leaded interrompued de chaque occument d'un jour le unon) ou suite à un salaire d'un jour le noit à un salaire d'un jour le noit à un salaire d'undiquez le noit a temps partique occupations de effectives ne salaire le DE(S) L'OCC	e régime 6 jour e pendant des cupation interre férié légal ou de e à des heures : : :mbre de jours) PARTIEL iel précitées con n à temps part correspondent	rs (8) trimestro ompue, d'un jour ; s supplén rrespond tiel qui s t pas au INTERE	es ONSS no dans la grill r de remplac mentaires à dent-elles à la se situe dan facteur Q. ROMPUE(S	on accep e 'Certificement of la fin du de durée d s un trim	heures de vaca tés (9)? cat de travail' ci-desso l'un jour férié situé ap contrat de travail ou e travail hebdomadaire nestre ONSS non acco	ances ous. orès la fin du //_ à la fin de la e moyenne (fa cepté, la grill	contrat de a période de acteur Q) de le 'Certifica' ACCEPTE Autres non rér	travail (10) couverte u travaille at de tra S absence nunérée 15)
les occupatio non L'exécution d non Le travailleur non o Suite à du re l'indemnité d non completer u Les prestatior oui Trimestr	ns mentionnées Joui: — — , des occupations Joui Si oui, ind ra-t-il éventuelle ui : _ / epos compensa e congé, le trava Joui, pour Joui, po	dans la grille ci-des jours de va précitées a-t-elle é liquez les données ement droit au paie atoire (rémunéré o ailleur a encore dro jour(s) () DUR LES TRAVAILLE tives des occupation omplétez pour char s, si les prestations EC LES DONNEES	cances dans leaded interrompued de chaque occument d'un jour et u non) ou suite du salaire d'un sa temps partique occupation (3)	e régime 6 jour e pendant des cupation interre férié légal ou de e à des heures : : :mbre de jours) PARTIEL iel précitées con n à temps part correspondent	rs (8) trimestro ompue, d'un jour ; s supplér rrespond tiel qui s t pas au INTERF nbre oy j/s ég, tr.	es ONSS no dans la grill r de remplac mentaires à dent-elles à la se situe dan facteur Q. ROMPUE(S	on accep e 'Certificement c	heures de vaca tés (9)? cat de travail' ci-desso l'un jour férié situé ap contrat de travail ou e travail hebdomadaire nestre ONSS non acco	ances ous. orès la fin du //_ à la fin de la e moyenne (fa cepté, la grill	contrat de a période de acteur Q) de le 'Certifica' ACCEPTE Autres non rér	travail (10) couverte u travaill at de tra S absence nunérée 15)
les occupatio non L'exécution d non Le travailleur non o Suite à du re l'indemnité d non completer u Les prestatior oui Trimestr	ns mentionnées Joui: — — , des occupations Joui Si oui, ind ra-t-il éventuelle ui : _ / epos compensa e congé, le trava Joui, pour Joui, po	dans la grille ci-des jours de va précitées a-t-elle é liquez les données ement droit au paie atoire (rémunéré o ailleur a encore dro jour(s) () DUR LES TRAVAILLE tives des occupation omplétez pour char s, si les prestations EC LES DONNEES	cances dans leaded interrompued de chaque occument d'un jour et u non) ou suite du salaire d'un sa temps partique occupation (3)	e régime 6 jour e pendant des cupation interre férié légal ou de e à des heures : : :mbre de jours) PARTIEL iel précitées con n à temps part correspondent	rs (8) trimestro ompue, d'un jour ; s supplér rrespond tiel qui s t pas au INTERF nbre oy j/s ég, tr.	es ONSS no dans la grill r de remplac mentaires à dent-elles à la se situe dan facteur Q. ROMPUE(S	on accep e 'Certificement c	heures de vaca tés (9)? cat de travail' ci-desso l'un jour férié situé ap contrat de travail ou e travail hebdomadaire nestre ONSS non acco	ances ous. orès la fin du //_ à la fin de la e moyenne (fa cepté, la grill	contrat de a période de acteur Q) de le 'Certifica' ACCEPTE Autres non rér	travail (10) couverte u travaill at de tra S absence nunérée 15)
les occupatio non L'exécution d non Le travailleur non o Suite à du re l'indemnité d non completer u Les prestatior oui Trimestr	ns mentionnées Joui: — — , des occupations Joui Si oui, ind ra-t-il éventuelle ui : _ / epos compensa e congé, le trava Joui, pour Joui, po	dans la grille ci-des jours de va précitées a-t-elle é liquez les données ement droit au paie atoire (rémunéré o ailleur a encore dro jour(s) () DUR LES TRAVAILLE tives des occupation omplétez pour char s, si les prestations EC LES DONNEES	cances dans leaded interrompued de chaque occument d'un jour et u non) ou suite du salaire d'un sa temps partique occupation (3)	e régime 6 jour e pendant des cupation interre férié légal ou de e à des heures : : :mbre de jours) PARTIEL iel précitées con n à temps part correspondent	rs (8) trimestro ompue, d'un jour ; s supplér rrespond tiel qui s t pas au INTERF nbre oy j/s ég, tr.	es ONSS no dans la grill r de remplac mentaires à dent-elles à la se situe dan facteur Q. ROMPUE(S	on accep e 'Certificement c	heures de vaca tés (9)? cat de travail' ci-desso l'un jour férié situé ap contrat de travail ou e travail hebdomadaire nestre ONSS non acco	ances ous. orès la fin du //_ à la fin de la e moyenne (fa cepté, la grill	contrat de a période de acteur Q) de le 'Certifica' ACCEPTE Autres non rér	travail (10) couverte u travaille at de tra absence nunérée 15)
les occupatio non L'exécution d non Le travailleur non o Suite à du re l'indemnité d non COMPLETER U Les prestatior oui CERTIFICAT DE	ns mentionnées Joui: — — , des occupations Joui Si oui, ind ra-t-il éventuelle ui : _ / epos compensa e congé, le trava Joui, pour Joui, po	dans la grille ci-des jours de va précitées a-t-elle é liquez les données ement droit au paie atoire (rémunéré o ailleur a encore dro jour(s) () DUR LES TRAVAILLE tives des occupation omplétez pour char s, si les prestations EC LES DONNEES	cances dans leaded interrompued de chaque occument d'un jour et u non) ou suite du salaire d'un sa temps partique occupation (3)	e régime 6 jour e pendant des cupation interre férié légal ou de e à des heures : : :mbre de jours) PARTIEL iel précitées con n à temps part correspondent	rs (8) trimestro ompue, d'un jour ; s supplér rrespond tiel qui s t pas au INTERF nbre oy j/s ég, tr.	es ONSS no dans la grill r de remplac mentaires à dent-elles à la se situe dan facteur Q. ROMPUE(S	on accep e 'Certificement c	heures de vaca tés (9)? cat de travail' ci-desso l'un jour férié situé ap contrat de travail ou e travail hebdomadaire nestre ONSS non acco	ances ous. orès la fin du //_ à la fin de la e moyenne (fa cepté, la grill	contrat de a période de acteur Q) de le 'Certifica' ACCEPTE Autres non rér	travail (10) couverte u travaille at de tra S absence nunérée 15)
les occupatio non	ns mentionnées Joui: — — , des occupations Joui Si oui, ind ra-t-il éventuelle ui : _ / epos compensa e congé, le trava Joui, pour Joui, po	dans la grille ci-des jours de va précitées a-t-elle é liquez les données ement droit au paie atoire (rémunéré o ailleur a encore dro jour(s) () DUR LES TRAVAILLE tives des occupation omplétez pour char s, si les prestations EC LES DONNEES	cances dans leaded interrompued de chaque occument d'un jour et u non) ou suite du salaire d'un sa temps partique occupation (3)	e régime 6 jour e pendant des cupation interre férié légal ou de e à des heures : : :mbre de jours) PARTIEL iel précitées con n à temps part correspondent	rs (8) trimestro ompue, d'un jour ; s supplér rrespond tiel qui s t pas au INTERF nbre oy j/s ég, tr.	es ONSS no dans la grill r de remplac mentaires à dent-elles à la se situe dan facteur Q. ROMPUE(S	on accep e 'Certificement c	heures de vaca tés (9)? cat de travail' ci-desso l'un jour férié situé ap contrat de travail ou e travail hebdomadaire nestre ONSS non acco	ances ous. orès la fin du //_ à la fin de la e moyenne (fa cepté, la grill	contrat de a période de acteur Q) de le 'Certifica' ACCEPTE Autres non rér	e travail ? (10) couverte u travaille at de tra S absence nunérée
les occupatio non	ns mentionnées Joui: — — , des occupations Joui Si oui, ind ra-t-il éventuelle ui : _ / epos compensa e congé, le trava Joui, pour Joui, po	dans la grille ci-des jours de va précitées a-t-elle é liquez les données ement droit au paie atoire (rémunéré o ailleur a encore dro jour(s) () DUR LES TRAVAILLE tives des occupation omplétez pour char s, si les prestations EC LES DONNEES	cances dans leaded interrompued de chaque occument d'un jour et u non) ou suite du salaire d'un sa temps partique occupation (3)	e régime 6 jour e pendant des cupation interre férié légal ou de e à des heures : : :mbre de jours) PARTIEL iel précitées con n à temps part correspondent	rs (8) trimestro ompue, d'un jour ; s supplér rrespond tiel qui s t pas au INTERF nbre oy j/s ég, tr.	es ONSS no dans la grill r de remplac mentaires à dent-elles à la se situe dan facteur Q. ROMPUE(S	on accep e 'Certificement c	heures de vaca tés (9)? cat de travail' ci-desso l'un jour férié situé ap contrat de travail ou e travail hebdomadaire nestre ONSS non acco	ances ous. orès la fin du //_ à la fin de la e moyenne (fa cepté, la grill	contrat de a période de acteur Q) de le 'Certifica' ACCEPTE Autres non rér	travail (10) couverte u travaille at de tra S absence nunérée 15)

FORMULAIRE C4-INTERIM

Version 09.05.2019/830.10.025

RUBRIQUE II – A COMPLETER PAR LE TRAVAILLEUR
Je demande des allocations de chômage à partir du
☐ Entre le dernier jour de travail mentionné dans la grille et la date de la demande, je ne demande pas à bénéficier des allocations de chômage ☐ parce que j'ai épuisé des jours de vacances ☐ pour le motif suivant :

INSTRUCTIONS POUR LE BUREAU D'INTERIM

signature du travailleur

- (1) Cette notion a été reprise de la déclaration trimestrielle ONSS (DMFA) (pour info voir www.securitesociale.be instructions aux employeurs). L'ONSS attribue à l'employeur une ou plusieurs catégorie(s) d'employeur. Cette donnée correspond aux trois premiers chiffres précédemment mentionnés devant le numéro ONSS sur les formulaires chômage. Pour les bureaux d'intérim, la catégorie employeur est 097, sauf pour les bureaux d'intérim agréés actifs dans le secteur de la construction, pour lesquels il existe des catégories employeurs spécifiques.
- (2) Vous complétez soit le numéro d'entreprise, soit le numéro ONSS.

date.

N° registre national (NISS) _____

- (3) Lorsque des contrats de travail successifs à durée déterminée présentent les mêmes caractéristiques (Q, S, nombre de jours moyen par semaine du régime de travail, salaire, code travailleur), vous pouvez mentionner la période d'occupation totale sur 1 ligne d'occupation. S'il y a plus de 8 lignes d'occupation, utilisez un 2º formulaire C4-INTERIM.
- (4) Q = durée hebdomadaire moyenne de travail du travailleur, y compris le repos compensatoire rémunéré dans le cadre d'une réduction du temps de travail; S = durée hebdomadaire moyenne de travail d'un travailleur à temps plein, y compris le repos compensatoire rémunéré dans le cadre d'une réduction du temps de travail. Les minutes sont exprimées en décimales en les divisant par 60: p.ex. 7h40 devient 7,66.
- (5) Le code travailleur est une donnée de la déclaration trimestrielle ONSS (DMFA) sur base de laquelle sont déterminées les cotisations du travailleur. Il existe plusieurs codes pour ouvriers, employés, etc. ... (p.ex. 015 pour l'ouvrier, 495 pour l'employé, 046 pour l'artiste, ...).
- (6) Le salaire mensuel doit être complété jusqu'à 2 chiffres après la virgule (...).
- (7) Cette colonne est réservée à la rémunération à la tâche dans le cadre d'un contrat de travail portant sur l'exercice d'une activité artistique (code travailleur 046). Dans ce cas, mentionnez le salaire brut total pour la prestation.
- (8) Mentionnez le nombre de jours de vacances épuisés, converti en semaine de 6 jours en multipliant le nombre de jours épuisés par 6 et en le divisant par le nombre de jours hebdomadaire du régime de travail (arrondir à la demi-unité ou l'unité la plus proche, p.ex. 2,4 est arrondi à 2,5 et 4,2 à 4). Mentionnez des heures pour les travailleurs à temps partiel jusqu'à 2 chiffres après la virqule.
- (9) Vous indiquez s'il y a eu des occupations interrompues dans un trimestre ONSS non encore déclaré ou non accepté. Un trimestre ONSS non accepté est une déclaration trimestrielle pour laquelle vous n'avez pas encore reçu de l'ONSS un accusé de réception (déclaration via internet) ou une notification positive (déclaration via un transfert électronique de données). Constituent une interruption de l'occupation : les jours d'incapacité de travail pour maladie ou accident (de travail) non couverts par un salaire quelconque, les périodes de protection de la maternité, de congé parental ou d'adoption, de chômage temporaire, de vacances jeunes et de vacances seniors et les jours de congé sans solde ou d'autres jours d'absences non rémunérés après les 10 premiers jours par année civile (...) les jours de grève ne constituent pas une interruption et ne sont donc pas pris en compte pour le calcul des 10 jours par année civile). Complétez également la grille 'Certificat de travail' lorsque les prestations de travail effectives d'un travailleur à temps partiel ne correspondent pas à la durée hebdomadaire moyenne de travail (facteur Q) du travailleur.
- (10) Complétez cette rubrique dans tous les cas. Si un jour férié légal (ou un jour de remplacement d'un jour férié) se situe dans la période suivant la fin du contrat de travail, cochez « oui » et indiquez les jours pour lesquels vous devrez payer une rémunération si le travailleur ne reprend pas le travail. Dans le cas contraire, cochez « non ».
- (11) Indiquez la date de début et de fin du trimestre ONSS. Il peut y avoir plusieurs occupations ininterrompues dans un trimestre. Dans ce cas, mentionnez une seule fois les dates de début et de fin du trimestre dans la première colonne.
- (12) A compléter uniquement pour les intérimaires à temps plein: le nombre moyen de jours par semaine du régime de travail est fixé conformément aux directives de la DMFA pour les employeurs. En cas de régime de travail fixe, indiquez le nombre de jours par semaine pendant lesquels le travailleur est censé travailler (1, 2, 3, ...7). En cas de régime de travail variable, indiquez le nombre de jours en moyenne par semaine, en tenant compte du cycle de travail complet.
- (13) Indiquez des jours pour les travailleurs à temps plein et des heures pour les travailleurs à temps partiel. Par prestations de travail, on entend : les jours de travail effectifs habituels, les heures supplémentaires sans repos compensatoire, les jours couverts totalement ou partiellement par un salaire garanti, des jours de petit chômage, le congé éducatif payé, les vacances rémunérées, les jours fériés et de remplacement et tous les autres jours d'inactivité payés. Bien que non couverts par un salaire, doivent également être mentionnés : les jours d'absence pour suivre des cours dans le cadre de la promotion sociale ou pour exercer une fonction de juge ou de conseiller social (...) et les jours de grève et lock-out. Les jours/heures énumérés ci-dessus correspondent aux codes de prestation 1, 2, 3, 4, 5, 10, 11, 12, 13, 14, 20 et 21 (...) de la déclaration trimestrielle ONSS (DMFA).
- (14) Si un ou plusieurs des évènements cités ci-dessous est survenu pendant une occupation, indiquez l'abréviation correspondante:
 - 'AMI' en cas d'incapacité de travail, protection de la maternité ou congé de paternité
 - 'AT' en cas d'accident du travail
 - 'CT' en cas de chômage temporaire
 - 'VJ' en cas de vacances jeunes et 'VS' en cas de vacances seniors.
- (15) Indiquez des jours pour les travailleurs à temps plein et des heures pour les travailleurs à temps partiel. Indiquez ici tous les jours/heures de congé sans solde et les autres jours d'absence non rémunérés que vous n'avez pas encore mentionnés dans cette grille, ni dans la colonne "Prestations", ni dans la colonne "Absences sans rémunération". Les jours/heures à mentionner ici correspondent aux codes de prestation 22, 24, 25, 26 et 30 de la déclaration trimestrielle ONSS (DMFA).

Vos déclarations sont traitées et conservées dans des fichiers informatiques. Vous trouverez de plus amples informations concernant la protection de ces données dans la brochure ONEM relative à la protection de la vie privée. Pour info "assurance chômage", voir également www.onem.be.